

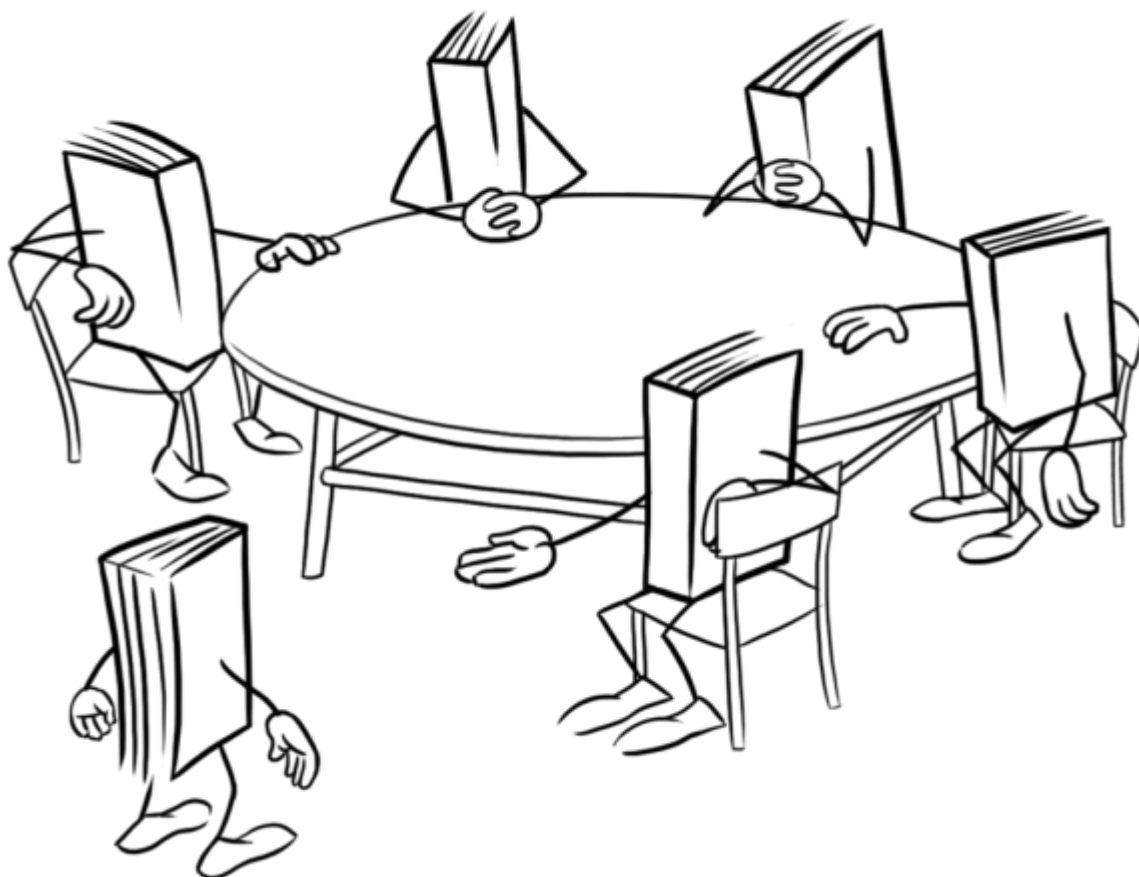
DÉMARCHE

Face à certains élèves ou à certaines situations, les médiations ne sont pas suffisantes et il est plus opportun d'inviter les élèves au conseil. C'est le cas par exemple lorsque la problématique concerne toute l'école, lorsque la situation est très grave ou lorsqu'on a déjà essayé les autres stratégies sans succès. On reçoit alors les personnes concernées au conseil et on y applique les mêmes principes que dans les médiations. La différence est que c'est « au nom de toute l'école » que l'on agit. Au conseil, la place des élèves est aussi sensiblement plus mise en avant.

PRINCIPES

- S'assurer que les personnes sont prêtes à « faire face » à un conseil (c'est assez impressionnant).
- S'assurer que l'enquête a été bien menée (rien de pire que de mobiliser tout un conseil « pour rien »)
- Recevoir idéalement toutes les personnes concernées
- Accueillir les invités en leur expliquant bien le cadre de la démarche ainsi que sa bienveillance. Le message adressé est souvent du genre : « tu es en train de t'exclure par ton comportement et nous, au nom de toute l'école, nous sommes là pour te dire que nous voulons éviter cela ».
- Veiller à la réparation du statut de la « victime » tout comme à la réparation de la situation du « coupable ».
- Le cas échéant, prévoir des élèves pour jouer le rôle de coache (avant et/ou pendant la réunion)
- Bien préciser qu'il n'y a rien d'obligatoire : on essaye de trouver ensemble une meilleure solution pour tout le monde mais, si on n'y parvient pas, les personnes responsables prendront des décisions
- Pour l'animateur, s'assurer que les propos des participants sont respectueux et, le cas échéant, les reformuler

S'assurer que personne n'est « juge et partie ». Si quelqu'un est émotivement impliqué dans la situation (par ex si un des invités est un proche), le membre du conseil peut donner son avis, mais ne participe pas à la décision finale.



SOURCES

Pédagogie institutionnelle